



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aides-soignants

Question écrite n° 74689

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les aides-soignants qui, en août 2007, se sont vu attribuer la reconnaissance de leur profession par l'obtention d'un diplôme d'État. À ce jour, cette reconnaissance ne s'est accompagnée d'aucune reconnaissance professionnelle statutaire. Depuis plus de cinquante ans, les aides-soignants exercent leur profession auprès de personnes dans des structures hospitalières, maisons de retraite, psychiatrie ou services de soins à domicile. Cette profession est confrontée régulièrement à des situations qui la plongent dans l'illégalité par rapport à certains soins ne faisant absolument pas partie de la formation initiale. Il lui demande quelles sont les dispositions qu'elle entend prendre pour sortir ces professionnels de cette situation ambiguë et leur reconnaître un authentique statut.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74689

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mars 2010, page 3265

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)